



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/811
23 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 123 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahbub KABIR (Bangladesh)

1. A sa 3e séance plénière, le 24 septembre 1993, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question intitulée "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995" à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 24e, 26e à 28e et 30e à 46e séances, les 24 et 30 novembre et 2, 3, 7 à 11, 13, 15 et 16 à 22 décembre 1993.
3. Les observations et commentaires faits durant l'examen de ce point sont consignés dans les comptes rendus analytiques (voir A/C.5/48/SR.24, 26 à 28 et 30 à 46).
4. La section II du présent rapport énonce les décisions que la Cinquième Commission a prises en première lecture sur les divers chapitres des dépenses et des recettes.
5. La section III du présent rapport récapitule les recommandations faites par la Cinquième Commission durant la session en cours, touchant les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général de même que les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée générale soit sur la recommandation de ses grandes commissions soit au sujet de questions examinées directement en séance plénière.
6. La section IV du présent rapport récapitule les questions spéciales examinées par la Cinquième Commission, autres que les incidences sur le budget-programme des projets de résolution recommandés par d'autres commissions, dont l'examen a abouti à l'adoption de décisions précises à recommander à l'Assemblée générale.
7. Les recommandations de la Cinquième Commission figurent dans la section V du présent rapport.

I. INTRODUCTION

9. Au titre du point 123 de l'ordre du jour, la Cinquième Commission a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. La Commission recommande d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 2 580 200 200 dollars et d'approuver des prévisions de recettes (autres que les recettes provenant des contributions du personnel) d'un montant de 66 037 500 dollars. En conséquence, le montant net des dépenses pour l'exercice biennal 1994-1995 est estimé à 1 514 162 700 dollars¹.

9. La Commission recommande que le montant du Fonds de roulement soit fixé à 100 millions de dollars.

10. La Commission recommande, en outre, un montant estimatif de 411 364 200 dollars pour les contributions du personnel à virer au cours de l'exercice biennal 1994-1995 au Fonds de péréquation des impôts, dont les soldes créditeurs sont répartis entre les Etats Membres conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

11. Pour examiner le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, la Commission était saisie, comme documents de base, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 présenté par le Secrétaire général (A/48/6/Rev.1)², du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/48/7)³ et du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente troisième-session (A/48/16, Parties I et II)⁴. La Commission a ultérieurement examiné des prévisions révisées et des incidences sur le budget-programme concernant divers chapitres des dépenses, en se fondant sur des rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif.

12. Conformément aux directives régissant le fonctionnement du fonds de réserve qui figurent en annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, la Cinquième Commission a examiné à sa 45e séance, le 21 décembre 1993, un état récapitulatif de toutes les incidences sur le budget-programme et prévisions révisées auxquelles s'appliquent les critères d'utilisation du fonds de réserve (A/C.5/48/63) et le rapport correspondant du Comité consultatif, qui a été présenté oralement. Le montant total indiqué dans l'état récapitulatif était inférieur au solde du fonds de réserve. La Commission a par conséquent approuvé les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme.

¹ L'exécution du budget pour l'année 1994 fait l'objet du projet de résolution IV C (voir par. 39).

² La version définitive paraîtra en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 6 (A/48/6/Rev.1).

³ Ibid., Supplément No 7 (A/48/7).

⁴ Ibid., Supplément No 16 (A/48/16, Parties I et II).

13. Le débat général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 a eu lieu aux 24e, 26e à 28e, 30e à 32e, 34e, 36e et 38e séances, tenues les 24 et 30 novembre et les 2, 4, 7 à 11 et 13 décembre 1993. Il est résumé dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/48/SR.24, 26 à 28, 30 à 32, 34, 36 et 38).

14. Le Secrétaire général et le Président du Comité du programme et de la coordination ont fait des déclarations liminaires à la 24e séance, le 24 novembre (voir A/C.5/48/SR.24). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport du Comité à la 31e séance, le 8 décembre (voir A/C.5/48/SR.31).

15. Les réserves formulées par des délégations en ce qui concerne certains objets de dépenses prévus au projet de budget sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents de la Commission.

16. La Commission a examiné en première lecture les divers chapitres du projet de budget-programme au cours des séances indiquées ci-après :

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Séances</u>
1	32e, 33e et 45e
2	32e, 33e et 45e
3	32e, 33e et 45e
4	32e, 33e et 45e
5	32e, 33e et 45e
6	32e, 33e et 45e
7	32e, 33e et 45e
8	34e, 35e et 45e
9	34e, 35e et 45e
10	34e, 35e et 45e
11	34e, 35e et 45e
12	34e, 35e et 45e
13	34e, 35e et 45e
14	34e, 35e et 45e
15	34e, 35e et 45e
16	34e, 35e et 45e
17	34e, 35e et 45e
18	34e, 35e et 45e
19	34e, 35e et 45e
20	34e, 35e et 45e
21	34e, 35e et 45e
22	34e, 35e et 45e
23	34e, 35e et 45e
24	34e, 35e et 45e
25	35e, 36e et 45e
26	37e et 45e
27	37e et 45e
28	37e et 45e
29	37e et 45e
30	37e et 45e

/...

Chapitre des recettes

Séances

1	37e et 45e
2	37e et 45e
3	37e et 45e

II. EXAMEN EN PREMIERE LECTURE DU PROJET DE BUDGET

17. Les résultats des décisions prises par la Commission lors de l'examen en première lecture des différents chapitres des dépenses et des recettes ont été les suivants :

Montant
recommandé

(En dollars des
Etats-Unis)

Chapitre des dépenses

Titre I.	<u>Politique, direction et</u>		
	<u>coordination d'ensemble</u>		
	1. Politique, direction et		
	coordination d'ensemble	37 370 100	Approuvé sans vote
	2. Bureaux intégrés des		
	Nations Unies	—	
Titre II.	<u>Affaires politiques</u>		
	3. Affaires politiques	67 970 400	Approuvé sans vote
	4. Opérations de maintien de		
	la paix et missions		
	spéciales	86 926 600	Approuvé sans vote
Titre III.	<u>Justice internationale et</u>		
	<u>droit international</u>		
	5. Cour internationale de		
	Justice	18 329 400	Approuvé sans vote
	6. Tribunal international		
	chargé de juger les		
	crimes de guerre	—	
	7. Activités juridiques	32 490 000	Approuvé sans vote

/...

**Montant
recommandé**

(En dollars des
Etats-Unis)

Titre IV. Coopération internationale
pour le développement

8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	49 805 600	Approuvé sans vote
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	46 749 700	Approuvé sans vote
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	29 385 800	Approuvé sans vote
11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	108 296 400	Approuvé sans vote
11B. Centre du commerce international	19 982 200	Approuvé sans vote
12A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 384 500	Approuvé sans vote
12B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	11 854 300	Approuvé sans vote
13. Lutte contre la criminalité	4 638 200	Approuvé sans vote
14. Contrôle international des drogues	13 998 700	Approuvé sans vote

Titre V. Coopération régionale pour le
développement

15. Commission économique pour l'Afrique	77 845 000	Approuvé sans vote
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	59 846 200	Approuvé sans vote
17. Commission économique pour l'Europe	44 684 500	Approuvé sans vote
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	79 992 600	Approuvé sans vote

/...

	<u>Montant</u> <u>recommandé</u>	
	(En dollars des Etats-Unis)	
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	38 226 600	Approuvé sans vote
20. Programme ordinaire de coopération technique	42 910 000	Approuvé sans vote
Titre VI. <u>Droits de l'homme et affaires humanitaires</u>		
21. Droits de l'homme	35 513 300	Approuvé sans vote
22A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	45 329 400	Approuvé sans vote
22B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	21 007 900	Approuvé sans vote
23. Département des affaires humanitaires	18 541 200	Approuvé sans vote
Titre VII. <u>Information</u>		
24. Information	130 788 900	Approuvé sans vote
Titre VIII. <u>Services communs d'appui</u>		
25. Administration et gestion	888 285 100	Approuvé sans vote
Titre IX. <u>Activités financées en commun et dépenses spéciales</u>		
26. Activités administratives financées en commun	26 192 800	Approuvé sans vote
27. Dépenses spéciales	31 780 400	Approuvé sans vote
Titre X. <u>Contributions du personnel</u>		
28. Contributions du personnel	402 764 900	Approuvé sans vote

/...

Montant
recommandé

(En dollars des
Etats-Unis)

Titre XI. Dépenses d'équipement

29. Innovations technologiques	18 841 500	Approuvé sans vote
30. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 306 900	Approuvé sans vote
Total, chapitres des dépenses	2 560 039 100	

Chapitre des recettes

1. Recettes provenant des contributions du personnel	409 180 100	Approuvé sans vote
2. Recettes générales	59 258 800	Approuvé sans vote
3. Services destinés au public	6 778 700	Approuvé sans vote
Total, chapitres des recettes	475 217 600	

III. EXAMEN EN DEUXIEME LECTURE DU PROJET DE BUDGET

18. Les décisions prises en première lecture par la Cinquième Commission en ce qui concerne certains chapitres des dépenses et des recettes ont été modifiées par les décisions qu'elle a prises sur certaines questions touchant au projet de budget-programme (voir par. 39, projet de résolution III), par les décisions prises sur la base des recommandations faites par le Comité consultatif au sujet de certaines prévisions révisées du Secrétaire général et par celles relatives aux crédits nécessaires pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours sur la recommandation d'autres grandes commissions.

19. Les montants approuvés par la Cinquième Commission pour les divers chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 s'établissent comme suit :

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
1. <u>Politiques, direction et coordination d'ensemble</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	37 370 100	
Prévisions révisées :		
Postes de rang élevé (A/C.5/48/9/Add.1, A/48/7/Add.2, A/C.5/48/SR.43)	(320 300)	
Total, chapitre premier		37 049 800
2. <u>Bureaux intégrés des Nations Unies</u>		
Total, chapitre 2		—
3. <u>Affaires politiques</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	67 970 400	
II. Incidences financières :		
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/C.5/48/34, A/C.5/48/SR.38, A/48/759)	184 000	
Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (A/C.5/48/38, A/C.5/48/SR.27, A/48/710)	74 400	
Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale (A/C.5/48/59, A/C.5/48/SR.43)	(690 000)	
III. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées au titre du chapitre 3, Affaires politiques	419 000	

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
Postes de rang élevé (A/C.5/48/9/Add.1, A/48/7/Add.2, A/C.5/48/SR.44)	(34 200)	
Total, chapitre 3		67 923 600
4. <u>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	86 926 600	
II. Prévisions révisées :		
Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (A/C.5/48/28, A/48/745, A/C.5/48/SR.39 et 40)	8 994 100	
Postes de rang élevé (A/C.5/48/9/Add.1, A/C.5/48/7/Add.2, A/C.5/48/SR.43)	320 300	
Financement de la Mission civile internationale en Haïti (A/C.5/48/27, A/48/7/Add.3, A/C.5/48/SR.44)	4 000 000	
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan (A/C.5/48/41, A/C.5/48/SR.44)	1 000 000	
III. Incidences financières :		
La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/C.5/48/50, A/C.5/48/SR.43)	332 200	
Total, chapitre 4		101 573 200
5. <u>Cour internationale de Justice</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	18 329 400	
Total, chapitre 5		18 329 400

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
6. <u>Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre</u>		
Total, chapitre 6		
7. <u>Activités juridiques</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	32 490 000	
Total, chapitre 7		32 490 000
8. <u>Département de la coordination des politiques et du développement durable</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	49 805 600	
II. Prévisions révisées :		
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à sa session de fond de 1993 (A/C.5/48/19 et Corr.1, A/48/7/Add.4, A/C.5/48/SR.44)	397 500	
III. Incidences financières :		
Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/C.5/48/64, A/C.5/48/SR.45)	152 500	
Total, chapitre 8		50 355 600
9. <u>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	46 749 700	
II. Prévisions révisées :		
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à sa session de fond de 1993 (A/C.5/48/19 et Corr.1, A/48/7/Add.4, A/C.5/48/SR.44)	66 000	
Total, chapitre 9		46 815 700

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
(En dollars des Etats-Unis)		
10. <u>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	29 385 800	
Total, chapitre 10		29 385 800
11A. <u>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	108 296 400	
Total, chapitre 11A		108 296 400
11B. <u>Centre du commerce international</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	19 982 200	
Total, chapitre 11B		19 982 200
12A. <u>Programme des Nations Unies pour l'environnement</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	11 384 500	
Total, chapitre 12A		11 384 500
12B. <u>Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	11 854 300	
Total, chapitre 12B		11 854 300
13. <u>Lutte contre la criminalité</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	4 638 200	
Total, chapitre 13		4 638 200

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
14. <u>Contrôle international des drogues</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	13 998 700	
Total, chapitre 14		13 998 700
15. <u>Commission économique pour l'Afrique</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	77 845 000	
II. Incidences financières :		
Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique (A/C.5/48/53, A/C.5/48/SR.43)	175 100	
Total, chapitre 15		78 020 100
16. <u>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	59 846 200	
Total, chapitre 16		59 846 200
17. <u>Commission économique pour l'Europe</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	44 684 500	
Total, chapitre 17		44 684 500
18. <u>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	79 992 600	
Total, chapitre 18		79 992 600

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
19. <u>Commission économique et social pour l'Asie occidentale</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	38 226 600	
Total, chapitre 19		38 226 600
20. <u>Programme ordinaire de coopération technique</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	42 910 000	
Total, chapitre 20		42 910 000
21. <u>Droits de l'homme</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	35 513 300	
II. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à sa session de fond de 1993 (A/C.5/48/19 et Corr.1, A/48/7/Add.4, A/C.5/48/SR.44)	550 000	
Total, chapitre 21		36 063 300
22A. <u>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	45 329 400	
Total, chapitre 22A		45 329 400
22B. <u>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	21 007 900	
Total, chapitre 22B		21 007 900

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
(En dollars des Etats-Unis)		
23. <u>Département des affaires humanitaires</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	18 541 200	
Total, chapitre 23		18 541 200
24. <u>Information</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	130 788 900	
II. Incidences financières :		
Activités opérationnelles de développement (A/C.5/48/55, A/C.5/48/SR.43)	2 356 400	
Total, chapitre 24		133 145 300
25. <u>Administration et gestion</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	888 285 100	
II. Prévisions révisées :		
Bureau des inspections et investigations (A/C.5/48/42, A/C.5/48/SR.43)	(11 429 100)	
Total, chapitre 25		876 856 000
26. <u>Activités administratives financées en commun</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	26 192 800	
Total, chapitre 26		26 192 800
27. <u>Dépenses spéciales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	31 780 400	
Total, chapitre 27		31 780 400

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
28. <u>Contributions du personnel</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	402 764 900	
II. Incidences financières :		
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/C.5/48/34, A/C.5/48/SR.38, A/48/759)	51 500	
Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (A/C.5/48/38, A/C.5/48/SR.27, A/48/710)	19 800	
La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/C.5/48/50, A/C.5/48/SR.43)	78 100	
Activités opérationnelles de développement (A/C.5/48/55, A/C.5/48/SR.43)	446 800	
III. Prévisions révisées :		
Postes de rang élevé (A/C.5/48/9/Add.1, A/C.5/48/7/Add.2, A/C.5/48/SR.43)	13 800	
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan (A/C.5/48/41, A/C.5/48/SR.44)	135 400	
Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (A/C.5/48/28, A/48/745, A/C.5/48/SR.39 et 40)	1 324 300	
Prévisions révisées concernant le chapitre 3, Affaires politiques (A/C.5/48/39, A/C.5/48/SR.43)	114 400	
Total, chapitre 28		404 949 000

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
29. <u>Innovations technologiques</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	18 841 500	
Total, chapitre 29		18 841 500
30. <u>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	58 306 900	
Total, chapitre 30		58 306 900
31. <u>Bureau des inspections et investigations</u>		
I. Montant approuvé en première lecture	-	
II. Prévisions révisées :		
Bureau des inspections et investigations (A/C.5/48/42, A/C.5/48/SR.43)	11 429 100	
Total, chapitre 31		11 429 100
Total, chapitres des dépenses		2 580 200 200
<u>Chapitre des recettes</u>		
1. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	409 180 100	
II. Incidences financières :		
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/C.5/48/34, A/C.5/48/SR.38, A/48/759)	51 500	
Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (A/C.5/48/38, A/C.5/48/SR.27, A/48/710)	19 800	

/...

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/C.5/48/50, A/C.5/48/SR.43)	78 100	
Activités opérationnelles de développement (A/C.5/48/55, A/C.5/48/SR.43)	446 800	
III. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées concernant le chapitre 3, Affaires politiques (A/C.5/48/39, A/C.5/48/SR.43)	114 400	
Postes de rang élevé (A/C.5/48/9/Add.1, A/48/7/Add.2, A/C.5/48/SR.43)	13 800	
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan (A/C.5/48/41, A/C.5/48/SR.44)	135 400	
Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (A/C.5/48/28, A/48/745, A/C.5/48/SR.39 et 40)	1 324 300	
Total, Recettes provenant des contributions du personnel		411 364 200
2. <u>Recettes générales</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	59 258 800	
Total, Recettes générales		59 258 800
3. <u>Services destinés au public</u>		
Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	6 778 700	
Total, Services destinés au public		6 778 700
Total, chapitres des recettes		477 401 700

/...

20. A la 45e séance, le 21 décembre, le Vice-Président a présenté le projet de résolution A/C.5/48/L.34 et l'a révisé oralement. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 32, projet de résolution I). A la même séance, le Vice-Président a présenté le projet de décision A/C.5/48/L.36 et l'a révisé oralement. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 40).

21. A la même séance, la Commission a examiné le rapport du Secrétaire général sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995 (A/C.5/48/52). Le rapport du Comité consultatif a été présenté oralement par le Président du Comité. A la même séance, la Commission, sur la base de la recommandation du Comité consultatif, a révisé le projet de résolution figurant dans l'annexe au rapport du Secrétaire général et l'a ensuite adopté (voir par. 39, projet de résolution II).

22. A sa 46e séance, le 22 décembre, la Commission a examiné en deuxième lecture le projet de budget-programme. A la même séance, la Commission a adopté les projets de résolution III, IV A à C et V (voir par. 39, projets de résolution III, IV A à C et V).

IV. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS

1. Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud

23. La Commission a examiné cette question à ses 39e et 40e séances, les 15 et 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/28) et du rapport connexe du Comité consultatif (A/48/745).

24. A sa 40e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/28), de faire siennes les recommandations du Comité consultatif (A/48/745), en particulier celle figurant au paragraphe 8 du rapport du Comité, et de prier le Secrétaire général de tenir pleinement compte, lorsqu'il utilisera le crédit considéré, des recommandations figurant aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Comité consultatif (voir par. 39, projet de résolution III).

2. Prévisions révisées aux chapitres 25, Administration et gestion, et 31, Bureau des inspections et investigations

25. La Commission a examiné la question à sa 43e séance, le 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/42 et A/C.5/48/9 et Corr.1 et Add.1). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

26. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les propositions présentées par le Secrétaire général au paragraphe 32 de son rapport qui concernent les transferts de ressources du chapitre 25 au chapitre 31 du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995, et de maintenir les arrangements actuels tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Secrétaire général, en attendant

/...

d'examiner la question à la reprise de sa quarante-huitième session (voir par. 39, projet de résolution III).

3. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à sa session de fond de 1993

27. La Commission a examiné la question à sa 44e séance, le 19 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/19 et Corr.1) et du rapport connexe du Comité consultatif (A/48/7/Add.4).

28. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à titre exceptionnel, le paiement des frais de voyage des représentants des pays les moins avancés participant aux réunions régionales préparatoires du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/32 (voir par. 39, projet de résolution III).

4. Financement de la Mission civile internationale en Haïti

29. La Commission a examiné la question à sa 44e séance, le 19 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/27) et du rapport connexe du Comité consultatif (A/48/7/Add.3).

30. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général, de faire siennes les recommandations du Comité consultatif, d'approuver les prévisions de dépenses d'un montant de 4 000 000 de dollars pour la Mission civile internationale en Haïti, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1994, et d'autoriser le Secrétaire général, si la Mission se prolongeait au-delà du 31 mars 1994, à demander l'assentiment du Comité consultatif pour engager les dépenses nécessaires, en vertu de la résolution de l'Assemblée sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995 (voir par. 39 du projet de résolution III).

5. Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan

31. La Commission a examiné la question à sa 44e séance, le 19 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/41). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

32. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/41) et des recommandations du Comité consultatif (voir par. 39, projet de résolution III).

6. Postes de rang élevé

33. La Commission a examiné la question à sa 44e séance, le 19 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/9 et Corr.1 et Add.1) et du rapport du Comité consultatif sur le même sujet (A/48/7/Add.2).

/...

34. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les postes de rang élevé et du rapport du Comité consultatif, de faire siennes les observations et recommandations de ce dernier et d'examiner à la reprise de sa quarante-huitième session le rapport du Secrétaire général sur les représentants spéciaux, les envoyés et autres cadres supérieurs (A/C.5/48/26) (voir par. 39, projet de résolution III).

7. Centre international de calcul : prévisions de dépenses pour 1994-1995

35. La Commission a examiné la question à sa 45e séance, le 21 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/8). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

36. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de dépenses d'un montant de 25 099 000 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995 (voir par. 39, projet de résolution III).

8. Conseil consultatif pour les questions de désarmement

37. La Commission a examiné la question à sa 45e séance, le 21 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/16). Le Président du Comité consultatif a présenté le rapport du Comité.

38. A la même séance, le Comité a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire une subvention de 220 000 dollars au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1994, étant entendu qu'aucun autre crédit additionnel ne serait nécessaire à ce titre au chapitre 3B du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 (voir par. 39, projet de résolution III).

V. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

39. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

PROJET DE RESOLUTION I

Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

I

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 et ses résolutions pertinentes ultérieures,

Rappelant qu'au paragraphe 1 de la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, elle a réaffirmé que la Cinquième Commission est celle de ses

/...

grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires,

Rappelant également sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990, relative à la planification des programmes, et sa résolution 47/213 du 23 décembre 1992, relative au plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995,

1. Approuve les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, figurant dans son rapport sur les travaux de la deuxième partie de sa trente-troisième session⁵, sans préjudice des priorités définies par l'Assemblée générale;

2. Déplore le retard extraordinaire et inadmissible avec lequel le Secrétaire général a présenté le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995⁶, qui a fait que l'Assemblée et ses organes subsidiaires ont dû examiner ce document sur la base de propositions incomplètes et manquant de transparence;

3. Souligne que les activités prévues dans le projet de budget-programme doivent être fondées sur le plan à moyen terme pour la période 1992-1997⁷, tel que l'Assemblée l'a adopté dans ses résolutions 45/253 du 21 décembre 1990 et 47/214 du 23 décembre 1992, ainsi que sur les autres décisions pertinentes prises par des organes intergouvernementaux, et qu'elles devraient viser la mise en oeuvre intégrale des mandats, des politiques et des priorités précédemment définis;

4. Réaffirme sa résolution 47/213;

5. Prie le Secrétaire général, compte tenu du paragraphe 69 du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995⁸, de veiller à ce que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, les ressources extrabudgétaires proposées, notamment pour les activités d'appui, soient si possible ventilées par objet de dépense, comme le sont les crédits demandés au titre du budget ordinaire;

⁵ A/48/16 (Partie II), dont la version définitive paraîtra ultérieurement en tant que Supplément No 16 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/16).

⁶ A/48/6, dont la version définitive paraîtra ultérieurement en tant que Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/6/Rev.1).

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 6 (A/47/6/Rev.1).

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 7 (A/48/7).

6. Regrette que les dispositions de la section III de sa résolution 47/212 B, du 6 mai 1993, n'aient pas été appliquées aux chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995;
7. Souligne la nécessité de fournir des informations complètes et détaillées concernant les paramètres servant à calculer les coûts dans le budget-programme, notamment la nécessité de donner des instructions aux directeurs de programme aux fins de l'élaboration du budget, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 indique clairement toutes les composantes des coûts, en particulier l'inflation et les fluctuations des taux de change;
8. Prie le Comité des commissaires aux comptes, lorsqu'il vérifie les systèmes financiers dans le cadre de la vérification des comptes du budget ordinaire, d'examiner le processus d'élaboration des hypothèses retenues dans le budget-programme et dans les rapports d'exécution, en vue de suggérer des améliorations en la matière;
9. Prie le Secrétaire général de présenter à l'avenir dans les documents budgétaires le montant effectif des dépenses financées au moyen du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires, par objet de dépense et par chapitre, pour l'exercice antérieur et l'exercice en cours, en y joignant des projections fiables pour la fin de l'exercice en cours, afin de permettre des comparaisons avec les ressources demandées dans le projet de budget-programme;
10. Prie aussi le Secrétaire général d'inclure tous les trois mois, dans son rapport sur l'état des contributions, un état financier récapitulatif;
11. Regrette que le Secrétaire général n'ait pas donné suite aux demandes qu'elle avait formulées dans les paragraphes 8 à 10 de la section II de sa résolution 47/212 B;
12. Demande à nouveau que le Secrétaire général réexamine les rôles respectifs du Siège de l'Organisation, des centres, des commissions régionales et des entités hors Siège, en particulier les centres de Vienne et de Nairobi, en vue de mieux répartir les responsabilités entre toutes ces entités, sur la base de leurs avantages relatifs, qu'on lui présente des propositions tenant compte de la situation au centre de Nairobi et qu'on identifie les activités qu'il y aurait intérêt à transférer à Vienne;
13. Prie instamment le Secrétaire général de répondre à ces demandes en lui présentant les propositions voulues aussi rapidement que possible, mais au plus tard à sa quarante-neuvième session;
14. Demande à nouveau que le Secrétaire général examine et que l'on mette au point des procédures et des normes, y compris des analyses du volume de travail, afin de justifier la création, la suppression, le reclassement, la conversion et le transfert de postes, comme elle l'avait demandé au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 46/185 B du 20 décembre 1991, et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question à sa quarante-neuvième session;

/...

15. Souligne qu'aucun poste vacant ne devrait être conservé, supprimé ou transféré sans une justification complète de cette décision du point de vue des programmes et de la charge de travail;

16. Prie le Secrétaire général de présenter des propositions concernant les activités qui pourraient se trouver dépassées, en vue de réaffecter les ressources à des secteurs prioritaires;

17. Réaffirme la nécessité d'un dialogue approfondi, concret et opportun entre les Etats Membres et le Secrétaire général au sujet des questions administratives et budgétaires;

18. Rappelle sa résolution 47/211 du 23 décembre 1992, dans laquelle elle a approuvé les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport⁹, notamment à propos de la rémunération versée à du personnel surnuméraire, et prie le Secrétaire général de donner suite à ladite résolution le 1er juillet 1994 au plus tard et de lui présenter à sa quarante-neuvième session un rapport sur son application au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions relatives au personnel";

19. Approuve les recommandations et observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les paragraphes 17 à 20 de son rapport⁸, concernant le système de gestion des vacances de poste et la "réserve de postes vacants", et, à cet égard, réaffirme l'obligation qui incombe au Secrétaire général de se conformer à l'article 4.5 du règlement financier et à la règle de gestion financière 104.4, concernant les virements de crédits d'un chapitre à l'autre;

20. Prie le Secrétaire général de déterminer s'il serait souhaitable et possible de créer un nouveau chapitre du budget où seraient inscrites les ressources nécessaires pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les mécanismes de vérification externe, y compris le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, sans préjudice de leurs mandats actuels ou de leur autonomie et compte tenu du paragraphe b) de la décision 47/454 du 23 décembre 1992, et de lui présenter un rapport sur la question à sa quarante-neuvième session;

21. Prie aussi le Secrétaire général de respecter pleinement le règlement et les règles régissant la planification des programmes dans les futurs projets de budget-programme;

22. Décide d'apporter les modifications ci-après aux textes explicatifs des programmes dans la version publiée définitive du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995;

a) Au lieu de mentionner le rapport intitulé "Agenda pour la paix" en tant que texte prescrivant des activités, mentionner les résolutions 47/120 A et B du 18 décembre 1992 et du 20 septembre 1993, respectivement;

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 5 (A/47/5).

- b) Au chapitre 3C :
- i) Au paragraphe 3C.36, après les mots "résolution 46/137 du 17 décembre 1991", mentionner le paragraphe 4.37 du plan à moyen terme, tel que modifié dans l'annexe à la résolution 47/214;
 - ii) Reformuler le paragraphe 3C.37 de manière que les références aux procédures relatives à l'assistance électorale tiennent dûment compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale et respectent comme il se doit les attributions spécifiques convenues des coordonnateurs résidents;
- c) Au chapitre 3B, sous-programme 4, supprimer la référence à la diplomatie préventive;
- d) Au chapitre 21 :
- i) Mentionner le Groupe de travail sur le droit au développement;
 - ii) Préciser, chaque fois qu'une mission d'enquête est mentionnée, qu'elle compte parmi les activités prescrites;
23. Prie le Secrétaire général :
- a) D'identifier des activités adéquates dans le cadre du chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, en vue d'appliquer les résolutions 44/215 du 22 décembre 1989 et 46/210 du 20 décembre 1991;
 - b) De reformuler les activités relevant du sous-programme 5 du chapitre 9, pour tenir compte de tous les aspects des résolutions pertinentes, ainsi que des activités prescrites dans ce domaine au programme 21 du plan à moyen terme, et de lui présenter un rapport sur la question à sa quarante-neuvième session;
 - c) De reformuler les activités relevant du programme 2 du chapitre 10, compte tenu des activités prescrites au programme 21 du plan à moyen terme, et de lui présenter un rapport sur la question à sa quarante-neuvième session;
 - d) De transférer du chapitre 21 au chapitre 23 les responsabilités liées à l'établissement des rapports sur le nouvel ordre humanitaire international;
24. Prie également le Secrétaire général de renforcer la coordination entre le Service de la prévention du crime et de la justice pénale et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, eu égard au rôle assigné au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et aux observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe IV.51 de son rapport⁸;

II

25. Approuve les observations et recommandations présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le chapitre I

/...

de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995⁸, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures qu'elles appellent;

26. Prend note de la déclaration que le Secrétaire général a faite devant la Cinquième Commission, le 24 novembre 1993, à propos de la suspension provisoire du recrutement d'administrateurs instituée en 1992¹⁰ ainsi que du paragraphe 57 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

27. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa session en cours des propositions concernant les dispositions et arrangements prévus pour les voyages et les indemnités connexes, en vue de faire un meilleur usage des ressources, compte tenu de la pratique des Etats Membres;

28. Décide que, tant que les postes n'auront pas été reclassés selon les procédures internes prévues et approuvées par l'Assemblée générale, aucun membre du personnel occupant un poste examiné en vue de son reclassement ne percevra la rémunération correspondant à la classe supérieure à la sienne;

29. Décide également que le montant total alloué au titre des consultants et des groupes spéciaux d'experts sera maintenu au niveau du crédit total révisé pour 1992-1993, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que ces ressources soient utilisées au mieux, compte tenu des recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes et du paragraphe 74 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

30. Décide en outre de fixer à 0,8 % le taux de vacance de postes dans la catégorie des services généraux;

31. Approuve, sous réserve des modifications indiquées ci-après, les recommandations et observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent au chapitre II de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995⁸, et prie le Secrétaire général de leur donner la suite voulue;

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

32. Approuve, en sus des recommandations du Comité consultatif sur ce chapitre, la création d'un poste D-1, de deux postes P-3 et de deux postes d'agent des services généraux, à titre temporaire, au Cabinet du Secrétaire général, décide de garder à l'examen le tableau d'effectifs du Cabinet, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il n'y ait pas double emploi avec les travaux d'autres services du Secrétariat;

33. Invite les Etats Membres à verser des contributions volontaires pour financer les activités liées au cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies;

¹⁰ Voir A/C.5/48/SR.24.

34. Prie le Secrétaire général de revoir et de mieux préciser le partage des responsabilités et des fonctions de liaison entre les centres des Nations Unies en Europe, vis-à-vis des organisations sises en Europe, en tenant compte de toutes les opinions et considérations présentées à la Cinquième Commission;

35. Accepte les propositions du Secrétaire général tendant à doter temporairement le Cabinet du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève d'un poste P-5 et d'un poste P-3 supplémentaires, et décide de garder à l'examen le tableau d'effectifs du Cabinet du Directeur général, sur la base du rapport qui lui sera présenté à sa quarante-neuvième session;

Chapitre 3. Affaires politiques

36. Note que la proposition du Secrétaire général tendant à fusionner les chapitres 3B et 3C du projet de budget-programme libérerait des ressources qui pourraient être réaffectées à l'intérieur du chapitre considéré;

37. Accepte la proposition du Secrétaire général tendant à transformer en poste permanent le poste de directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, à compter de la date où le directeur sera installé au Centre, à Katmandou, de manière permanente;

38. Accepte aussi les propositions du Secrétaire général relatives aux services de consultants et de groupes spéciaux d'experts pour le Bureau des affaires de désarmement;

Chapitre 4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

39. Prend note de la recommandation que le Comité consultatif présente dans son rapport¹¹, et du rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix¹², et décide d'examiner, dès qu'elle en aura l'occasion avant la fin de la session en cours, les critères déterminant le degré et les conditions d'utilisation du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix aux fins du financement d'activités exécutées au Siège à l'appui d'opérations de maintien de la paix et, en attendant les résultats de cet examen, autorise le Secrétaire général à maintenir les arrangements administratifs en vigueur concernant la salle d'opérations;

40. Décide d'étudier à sa cinquantième session l'incidence que l'intégration de la Division des opérations hors Siège au Département des opérations de maintien de la paix aura eue sur l'efficacité générale du système mis en place au Siège pour appuyer les opérations de maintien de la paix et les autres activités hors Siège, à la lumière du rapport qui lui sera présenté à ce sujet;

¹¹ A/48/757.

¹² A/48/470.

Chapitre 8. Département de la coordination des politiques et du développement durable

41. Accepte les propositions du Secrétaire général concernant le financement intégral, pendant l'exercice biennal 1994-1995, du secrétariat ad hoc pour la lutte contre la désertification, étant entendu que toute dépense engagée en 1995 devra avoir été autorisée par l'organe intergouvernemental compétent;

42. Accepte que les activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales soient provisoirement financées par imputation sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies à concurrence du montant proposé par le Secrétaire général, étant entendu que les ressources allouées ne serviront pas à financer les traitements, ni les voyages et les dépenses de représentation des membres du personnel des organisations non gouvernementales; le Secrétaire général demandera au Service de liaison de rendre compte de l'utilisation du montant considéré, qui sera vérifiée par les organes compétents;

43. Prend note de la proposition du Secrétaire général concernant le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et le prie d'envisager l'ouverture d'un nouveau chapitre du budget pour cette activité, en présentant des recommandations de financement supplémentaire, et de lui présenter un rapport à ce sujet à la reprise de sa quarante-huitième session;

44. Accepte les propositions du Secrétaire général relatives au Sommet mondial pour le développement social, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, à la lumière de la recommandation présentée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 90 de son rapport⁵, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources et des services suffisants soient disponibles pour ces rencontres;

Chapitre 9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

45. Accepte les propositions du Secrétaire général concernant les ressources à prévoir pour préparer la Conférence internationale sur la population et le développement et en assurer le service;

46. Accepte aussi le niveau de ressources recommandé par le Comité consultatif et prie le Secrétaire général de redéployer les postes voulus pour assurer le bon développement des activités ayant trait aux questions micro-économiques;

Chapitre 10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement

47. Accepte à titre provisoire la proposition du Secrétaire général concernant le chapitre 10 qui a trait au financement au titre du budget ordinaire, et demande que ses propositions soient réexaminées à la lumière des

/...

recommandations et décisions pertinentes du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et des recommandations du Comité consultatif;

48. Prie le Secrétaire général, dans le contexte du paragraphe 33 du rapport du Comité du programme et de la coordination⁵, d'examiner les activités, les ressources et les arrangements institutionnels et organisationnels du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, notamment ceux qui ont trait aux ressources naturelles, et de lui présenter à sa quarante-neuvième session un rapport contenant des propositions quant aux moyens de maximiser l'efficacité des activités de coopération technique en faveur des pays en développement;

Chapitre 11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

49. Demande au Secrétaire général de veiller à ce que la répartition des ressources entre les différents sous-programmes du chapitre 11A reflète bien les priorités convenues à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Carthagène (Colombie), compte tenu des vues exprimées par le Conseil du commerce et du développement, ainsi que de la restructuration des secteurs économique et social;

50. Prie le Secrétaire général de présenter des propositions en vue de l'application du paragraphe 4 b) de la section III de sa résolution 47/212 B, dans le contexte des prévisions révisées pour l'exercice biennal 1994-1995, et décide, dans l'intervalle, d'affecter aux activités concernant les sociétés transnationales le poste temporaire D-2 dont la suppression est proposée au paragraphe 11A.57;

51. Accepte la proposition du Secrétaire général concernant les ressources à prévoir au titre des consultants et des groupes spéciaux d'experts, qui figure au paragraphe 11A.159;

Chapitre 11B. Centre CNUCED/GATT du commerce international

52. Réaffirme la demande qu'elle a formulée au paragraphe 3 b) de la section I de sa résolution 47/212 B, tendant à ce que le Directeur exécutif du Centre CNUCED/GATT du commerce international soit nommé dans les meilleurs délais;

Chapitre 12B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

53. Réitère la demande qu'elle a formulée au paragraphe 3 c) de la section I de sa résolution 47/212 B et souligne que le Secrétaire général devrait appliquer pleinement et sans délai les décisions de l'Assemblée générale énoncées dans ce paragraphe;

54. Accepte la proposition du Secrétaire général relative aux effectifs prévus à ce chapitre du budget, tels qu'ils sont présentés dans le tableau 12B.3;

/...

55. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources adéquates soient affectées aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains prévue pour 1996;

Chapitre 15. Commission économique pour l'Afrique

56. Prie le Secrétaire général de garder à l'examen la situation financière de l'Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et de lui présenter des propositions concernant les ressources financières supplémentaires dont l'Institut pourrait avoir besoin;

Chapitre 21. Droits de l'homme

57. Accepte les propositions du Secrétaire général concernant les ressources en personnel à prévoir pour les activités relatives aux droits de l'homme;

58. Prie le Secrétaire général de revoir la répartition des ressources entre les programmes approuvés au chapitre 21 de manière que toutes les activités demandées soient exécutées avec le maximum d'efficacité;

59. Prend note des observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe VI.2 de son rapport⁸ au sujet du chapitre 21 du projet de budget-programme, en particulier en ce qui concerne la question de la justification de la charge de travail, et prie le Secrétaire général de présenter les informations demandées par le Comité consultatif de telle sorte qu'elle puisse les examiner à la reprise de sa quarante-huitième session;

Chapitre 22A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

60. Prie le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'examiner les arrangements existants en ce qui concerne le financement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au moyen de crédits inscrits au budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires, en tenant pleinement compte de la multiplication des tâches confiées au HCR depuis 1989, et, le cas échéant, de lui présenter des propositions à sa quarante-neuvième session par l'intermédiaire des organes intergouvernementaux appropriés;

Chapitre 23. Département des affaires humanitaires

61. Accepte un poste D-1 supplémentaire à Genève et un poste P-2 supplémentaire à New York, décide de porter de trois à cinq le nombre de postes d'agent des services généraux dont la suppression est recommandée dans le rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de garder à l'étude les besoins en personnel à ce chapitre;

Chapitre 24. Information

62. Prie le Secrétaire général d'examiner les besoins du Département de l'information, en tenant compte de son rôle, de son fonctionnement et de ses activités, l'objectif étant de le rendre plus efficace, plus utile et plus

/...

productif et de le mettre mieux à même de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées;

63. Prie aussi le Secrétaire général d'examiner les ressources consacrées à des activités d'information actuellement proposées en dehors du chapitre 24, d'évaluer leur utilisation et d'examiner la possibilité de les intégrer à ce chapitre et les incidences qu'aurait une telle mesure;

Chapitre 25. Administration et gestion

64. Prie le Secrétaire général d'étudier la gestion et la structure organisationnelle du Département de l'administration et de la gestion, en particulier aux échelons supérieurs, et la possibilité de regrouper les fonctions administratives de diverses unités du Secrétariat, et de lui faire rapport à ce sujet à sa quarante-neuvième session;

65. Prie aussi le Secrétaire général, compte tenu du paragraphe VIII.23 du rapport du Comité consultatif⁸, de lui présenter un rapport à la reprise de sa quarante-huitième session pour justifier ses propositions tendant à supprimer 19 postes du Bureau des services de conférence, d'y indiquer l'incidence que ces propositions auraient sur les activités du Bureau et l'exécution des programmes, et de lui soumettre des propositions à cet égard;

66. Prie en outre le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-neuvième session une étude détaillée des ressources nécessaires, sur le plan de l'organisation, de la gestion et des ressources humaines, pour assurer la prestation de services de conférence adéquats – étude sur laquelle elle se fondera pour examiner les propositions du Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997 – et le prie également de communiquer aux Etats Membres les études précédentes réalisées sur cette question durant l'exercice biennal 1992-1993;

67. Note que l'augmentation proposée au chapitre concernant le Département de l'administration et de la gestion n'est pas pleinement justifiée;

68. Note aussi le déséquilibre croissant entre les dépenses proposées au titre des services administratifs et celles destinées aux activités de fond;

69. Note en outre l'observation formulée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 35 de son rapport⁵, selon laquelle, dans la mesure du possible, les ressources supplémentaires proposées devraient être allouées de préférence aux domaines d'activités prioritaires;

Chapitre 27. Dépenses spéciales

70. Se déclare préoccupée par le coût élevé de l'assurance-maladie après la cessation de service et prie le Secrétaire général de chercher des moyens de réduire les augmentations de coûts dans ce domaine;

/...

Chapitre 30. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

71. Accepte les recommandations du Comité consultatif et décide de réduire d'un montant supplémentaire de 6 millions de dollars des Etats-Unis les prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien dans les principales villes sièges.

PROJET DE RESOLUTION II

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995

L'Assemblée générale

1. Autorise le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du paragraphe 3 ci-après, à contracter pendant l'exercice biennal 1994-1995 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements, à concurrence de 5 millions de dollars des Etats-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 1994-1995 dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

- i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour), à concurrence de 300 000 dollars;
- ii) Aux dépenses résultant de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut) ou de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars;
- iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges (catégorie A) non réélus, jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (Art. 13 du Statut, par. 3), à concurrence de 40 000 dollars;
- iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (catégories B et C) (Art. 32 du Statut, par. 7), à concurrence de 180 000 dollars);
- v) Aux dépenses entraînées par la tenue de sessions de la Cour ailleurs qu'à La Haye (Art. 22 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars;

/...

c) Les engagements, à concurrence de 500 000 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires pour financer des mesures de sécurité interorganisations conformément à la section IV de la résolution 36/235 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1981;

2. Décide que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de ses quarante-neuvième et cinquantième sessions, un rapport sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivées et soumettra à l'Assemblée des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

3. Décide que, pour l'exercice biennal 1994-1995, si le Secrétaire général, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, doit engager au titre du maintien de la paix et de la sécurité des dépenses d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il soumettra la question à l'Assemblée générale ou, si celle-ci est suspendue ou n'est pas en session, il convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire de l'Assemblée pour qu'elle examine la question.

PROJET DE RESOLUTION III

Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

L'Assemblée générale

I

Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud

1. Prend note du rapport du Secrétaire général¹³ et fait siennes les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴;

2. Souscrit en particulier à la recommandation formulée au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif;

3. Prie le Secrétaire général de tenir pleinement compte, lorsqu'il utilisera le crédit considéré, des recommandations formulées aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Comité consultatif.

¹³ A/C.5/48/28.

¹⁴ A/48/745.

II

Prévisions révisées aux chapitres 25, Administration et gestion,
et 31, Bureau des inspections et investigations

1. Prend note des rapports du Secrétaire général¹⁵ et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
2. Approuve les propositions présentées par le Secrétaire général au paragraphe 32 de son rapport¹⁶ en ce qui concerne les transferts de ressources du chapitre 25, Administration et gestion, au chapitre 31, Bureau des inspections et investigations, du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995;
3. Décide de maintenir les arrangements actuels, tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Secrétaire général¹⁷, en attendant d'examiner la question à la reprise de sa quarante-huitième session.

III

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées
par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à
sa session de fond de 1993

Approuve, à titre exceptionnel, le paiement des frais de voyage des représentants des pays les moins avancés participant aux réunions régionales préparatoires du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et au Congrès lui-même, comme le Conseil économique et social l'a demandé dans sa résolution 1993/32 du 27 juillet 1993.

IV

Financement de la Mission civile internationale en Haïti

1. Prend note du rapport du Secrétaire général¹⁸;
2. Fait siennes les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport¹⁹;

¹⁵ A/C.5/48/42 et A/C.5/48/9 et Corr.1 et Add.1.

¹⁶ A/C.5/48/42.

¹⁷ A/C.5/48/9 et Corr.1 et Add.1.

¹⁸ A/C.5/48/27.

¹⁹ A/48/7/Add.3, par. 6.

3. Approuve les prévisions de dépenses d'un montant de 4 millions de dollars des Etats-Unis pour la Mission civile internationale en Haïti, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1994;

4. Autorise le Secrétaire général, si la Mission se prolongeait au-delà du 31 mars 1994, à demander l'assentiment du Comité consultatif pour engager les dépenses nécessaires en vertu de la résolution de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995.

V

Postes de rang élevé

1. Prend note du rapport du Secrétaire général¹⁷ et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰;

2. Fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif;

3. Décide d'examiner à la reprise de sa quarante-huitième session le rapport du Secrétaire général sur les représentants spéciaux, les envoyés et les autres cadres supérieurs²¹.

VI

Centre international de calcul : prévisions de dépenses
pour 1994-1995

1. Approuve les prévisions de dépenses d'un montant de 25 099 000 dollars pour 1994-1995, telles qu'elles sont présentées dans le rapport du Secrétaire général²².

VII

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général²³ et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. Approuve l'inscription d'une subvention de 220 000 dollars au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour 1994.

²⁰ A/48/7/Add.2.

²¹ A/C.5/48/26.

²² A/C.5/48/8.

²³ A/C.5/48/16.

VIII

Fonds de réserve

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 16 044 100 dollars.

PROJET DE RESOLUTION IV

Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995

A

OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1994-1995 :

1. Un crédit de 2 580 200 200 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<u>Chapitres</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Titre I. <u>Politique, direction et coordination d'ensemble</u>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	37 049 800
Total, titre I	37 049 800
Titre II. <u>Affaires politiques</u>	
3. Affaires politiques	67 923 600
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	101 573 200
Total, titre II	169 496 800
Titre III. <u>Justice internationale et droit international</u>	
5. Cour internationale de Justice	18 329 400
7. Activités juridiques	32 490 000
Titre IV. <u>Coopération internationale pour le développement</u>	
8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	50 355 600
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	46 815 700

/...

<u>Chapitres</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	29 385 800
11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	108 296 400
11B. Centre du commerce international	19 982 200
12A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 384 500
12B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat	11 854 300
13. Lutte contre la criminalité	4 638 200
14. Contrôle international des drogues	13 998 700
Total, titre IV	296 711 400
Titre V. <u>Coopération régionale pour le développement</u>	
15. Commission économique pour l'Afrique	78 092 100
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	59 846 200
17. Commission économique pour l'Europe	44 684 500
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	79 992 600
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	38 226 600
20. Programme ordinaire de coopération technique	42 910 000
Total, titre V	343 680 000
Titre VI. <u>Droits de l'homme et affaires humanitaires</u>	
21. Droits de l'homme	36 063 300
22A. Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	45 329 400
22B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	21 007 900
23. Département des affaires humanitaires	18 541 200
Total, titre VI	120 941 800
Titre VII. <u>Information</u>	
24. Information	133 145 300
Total, titre VII	133 145 300

/...

<u>Chapitres</u>	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Titre VIII. <u>Services communs d'appui</u>	
25. Administration et gestion	876 856 000
Total, titre VIII	876 856 000
Titre IX. <u>Activités financées en commun et dépenses spéciales</u>	
26. Activités administratives financées en commun	26 192 800
27. Dépenses spéciales	31 780 400
Total, titre IX	57 973 200
Titre X. <u>Contributions du personnel</u>	
28. Contributions du personnel	404 949 000
Total, titre X	404 949 000
Titre XI. <u>Dépenses d'équipement</u>	
29. Innovations technologiques	18 841 500
30. Construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 306 900
Total, titre XI	77 148 400
Titre XII. <u>Bureau des inspections et investigations</u>	
31. Bureau des inspections et investigations	11 429 100
Total, titre XII	11 429 100
Total général	2 580 200 200

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Les crédits ouverts au chapitre 20 (titre V) pour le programme ordinaire de coopération technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies; toutefois, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les dispositions suivantes :

/...

a) Les engagements concernant le louage de services contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables pendant l'exercice biennal suivant, à condition que les experts intéressés soient nommés avant la fin de l'exercice biennal en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice biennal en cours ne dépasse pas vingt-quatre mois;

b) Les engagements concernant les bourses de perfectionnement contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient réglés, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement qui demande la bourse et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée audit gouvernement;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fournitures ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce que le montant en ait été payé à l'adjudicataire ou au vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 51 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1994-1995 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

B

PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1994-1995 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 477 401 700 dollars des Etats-Unis, total qui se décompose comme suit :

<u>Chapitres des recettes</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	411 364 200
2. Recettes générales	59 258 800
3. Services destinés au public	6 778 700
Total	477 401 700

/...

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Exécution du budget pour l'année 1994L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1994 :

1. Les dépenses prévues au budget, d'un montant total de 1 234 045 900 dollars des Etats-Unis, soit 1 290 100 100 dollars, représentant la moitié des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1994-1995 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, moins 56 054 200 dollars correspondant à la diminution du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/219 A du 23 décembre 1993, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 33 018 750 dollars, par la moitié des recettes autres que les contributions du personnel prévues pour l'exercice biennal 1994-1995 dans la résolution B ci-dessus, plus un montant de 2 124 600 dollars correspondant à l'augmentation des recettes prévues à ce titre pour l'exercice biennal 1992-1993, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/219 B du 23 décembre 1993;

b) Jusqu'à concurrence de 1 198 902 550 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en vertu de la résolution 48/223 de l'Assemblée en date du 23 décembre 1993, relative au barème des quotes-parts pour les années 1994 et 1995;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 175 860 700 dollars, à savoir :

a) 205 681 600 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 1994-1995 dans la résolution B ci-dessus;

/...

b) Moins 29 820 900 dollars, représentant la diminution du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 48/219 B du 23 décembre 1993.

PROJET DE RESOLUTION V

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1994-1995

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 100 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice biennal 1994-1995;

2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'année 1994;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux Etats Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les Etats Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1994-1995 en application de la résolution 46/188 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991;

4. Au cas où le total des crédits revenant à un Etat Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1992-1993 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet Etat Membre pour l'exercice biennal 1994-1995;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution 48/229 du 23 décembre 1993, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Les sommes qui pourront être nécessaires pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations

/...

amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances en sus de ce total pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice biennal des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice biennal;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus serait insuffisante pour faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 1994-1995 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

* *
*

40. La Cinquième Commission recommande aussi à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

L'Assemblée générale note la forte augmentation des dépenses communes de personnel au titre des traitements et des heures supplémentaires, en particulier pour les agents de sécurité, et prie le Comité des commissaires aux comptes, lors de sa vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 1992 et 1993, d'accorder une attention particulière à cette question.
